Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212203392-20261118-102_2026D-DE

TADEN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 novembre 2026

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, LE DIX-HUIT NOVEMBRE A VINGT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TADEN, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR GAETAN ALLANO, MAIRE.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : LE 12 NOVEMBRE 2026

PRESENTS :
M. ALLANO Gaëtan, M. FLEURY Christian, Mme COSSON Béatrice, M. GUILLAUME Patrick, Mme FORTHOMME Sophie, M. LEMARCHAND Franck, Mme GOMBERT Patricia, M. CARNET Eric, M. CHANTRENNE Olivier, M. VILLALON Nicolas, Mme BRETON Elodie, Mme PINOT Charline, Mme MARRE Claire, M. ROBERT Marcel, M. NOËL Olivier, M. HANNEQUIN Eric, Mme PLUNET Valérie, M. HEUZE Jocelyn, Mme COLLIN-BUCHON Huguette.

ABSENTS :
M. BROCHARD Michel ayant donné procuration à M. CARNET Eric ;
Mme ALLOUARD Melinda ayant donné procuration à M. LEMARCHAND Franck ;
M. GITTA Valentin ayant donné procuration à M. ALLANO Gaëtan ;
Mme ROY Lauriane.

1

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Sophie FORTHOMME.

DELIBERATION N° 102-2026
6.4

REGLEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX
REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Rapporteur : Madame Sophie FORTHOMME

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis émis par la commission municipale « Enfance-Jeunesse » le 10 novembre 2026 ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité :

1. **APPROUVE ce règlement intérieur (joint à la présente délibération) ;**
2. **PRECISE que ce dernier prendra effet dès sa publication et sera reconduit de façon expresse sans nouvelle délibération du Conseil Municipal.**

Certifié conforme au registre des délibérations,
A Taden, le 20 novembre 2026,

Le Maire,
Gaëtan ALLANO

MAIRIE de TADEN 22100 (Côtes-d'Armor)